

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°1 du 6 janvier 2012

PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°6

ERRATUM

à l'instruction n° 6301/DEF/DCSCA/SD-REJ/BREG du 8 décembre 2011 modifiant l'instruction n° 596/DEF/DCSCA/SDREG du 20 mai 2010 relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement des organismes extérieurs du service du commissariat des armées.

Du 21 décembre 2011

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « réglementation »*.

ERRATUM à l'instruction n° 6301/DEF/DCSCA/SD-REJ/BREG du 8 décembre 2011 modifiant l'instruction n° 596/DEF/DCSCA/SDREG du 20 mai 2010 relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement des organismes extérieurs du service du commissariat des armées.

Du 21 décembre 2011

NOR D E F E 1 2 5 2 1 7 0 Z

Texte modifié :

Instruction n° 6301/DEF/DCSCA/SD-REJ/BREG du 8 décembre 2011 (BOC N° 52 du 16 décembre 2011, texte 8).

Référence de publication : BOC N°1 du 6 janvier 2012, texte 6.

L'instruction n° 6301/DEF/DCSCA/SD-REJ/BREG du 8 décembre 2011 est modifiée comme suit :

Au lieu de :

« 1. Dans le préambule.

Ajouter l'alinéa suivant :

Les directeurs d'organisme fixent les modalités de fonctionnement de l'organisme placé sous leur autorité, en particulier les horaires de service. » ;

Lire :

« 1. Au point 1.

Ajouter l'alinéa suivant :

Les directeurs d'organisme fixent les modalités de fonctionnement de l'organisme placé sous leur autorité, en particulier les horaires de service. ».